

## Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 13 juin 2017

### Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'avril 2017.

#### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 2 points de base sur un mois pour s'élever à 1,63% au mois d'avril. Le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 53 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 181 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2016, le taux s'est contracté de 8 points de base et le volume des nouveaux contrats a diminué de 16 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 2 points de base par rapport au mois précédent pour atteindre 1,81% durant le mois d'avril 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a baissé de 28 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 249 millions d'euros au mois d'avril 2017. En

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

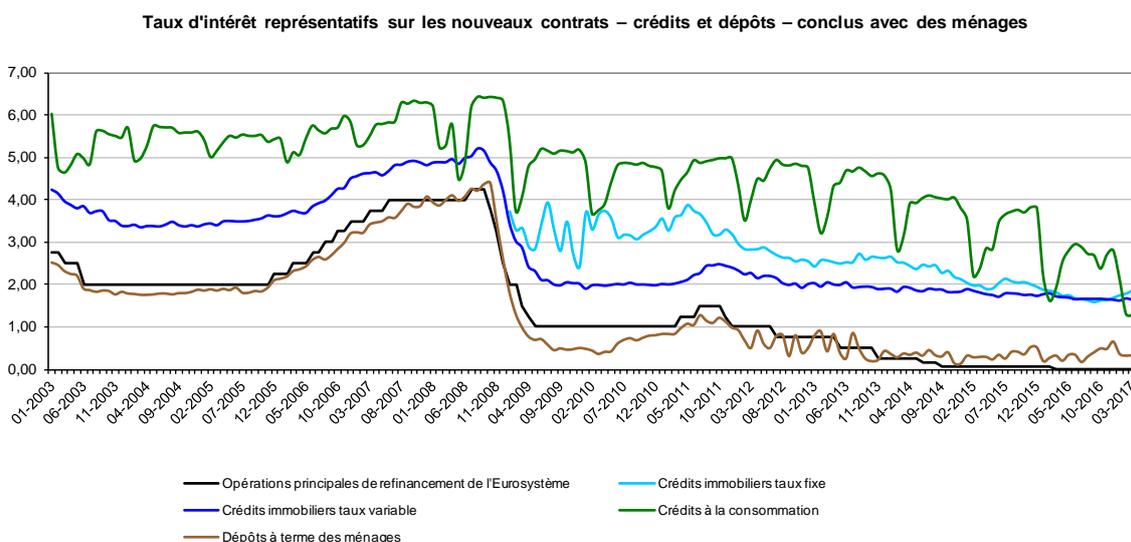
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

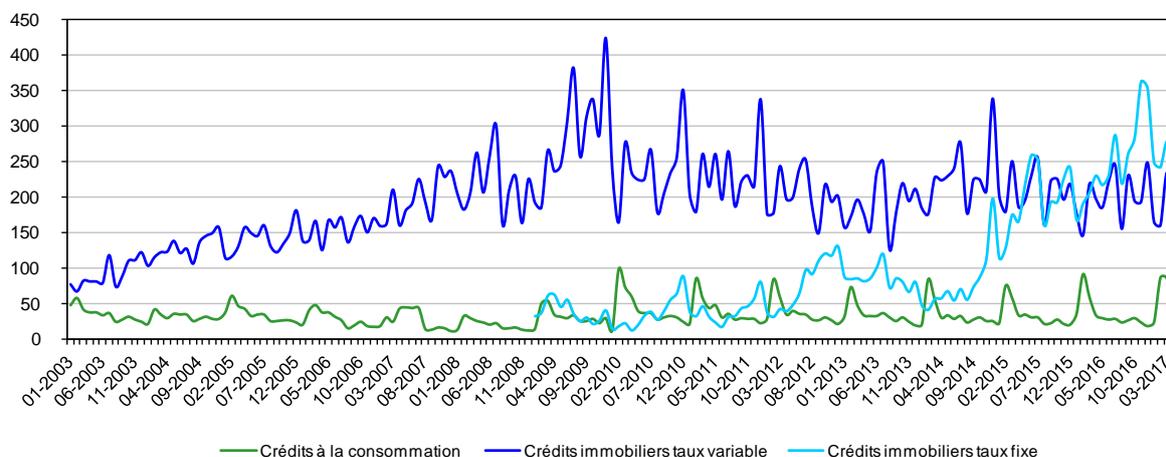
glissement annuel, le taux a augmenté de 9 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 20 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 63 points de base par rapport au mois de mars pour atteindre 1,92% au mois d'avril 2017. Le volume d'activité enregistré durant le mois d'avril s'est élevé à 29 millions d'euros, en retrait de 55 millions d'euros par rapport au mois précédent. En glissement annuel, le taux a diminué de 60 points de base et le volume des nouvelles créances a diminué de 4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 9 points de base pour s'élever à 23 points de base durant la dernière période de référence.



**Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)**



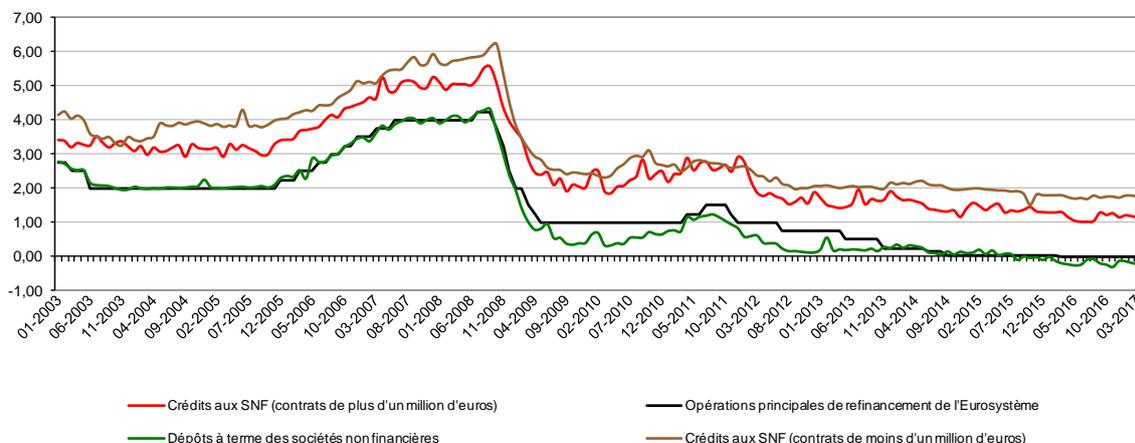
### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 3 points de base pour atteindre 1,79% au mois d'avril 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'est contracté de 73 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 775 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2016, ce taux a progressé de 5 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a baissé de 35 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 14 points de base pour atteindre 1,32% au mois d'avril 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 2 635 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 4 833 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2016, ce taux a augmenté de 15 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 1 443 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 3 points de base pour s'élever à -19 points de base en avril 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)